



Comités de pilotage Natura 2000 du site Zone Centrale du Causse de Gramat

Vendredi 10 décembre 2021 – 14h30 - Visioconférence

Ce compte-rendu n'est pas exhaustif et reprend les principaux éléments discutés en séance, en complément du diaporama présenté en réunion (en pièce-jointe).

Participaient à la réunion :

- Catherine MARLAS, Présidente - Parc naturel régional des Causses du Quercy
- Ambre GIROU, directrice adjointe - Parc naturel régional des Causses du Quercy
- Léonie LEVERGER, chargée de mission Natura 2000 – Parc naturel régional des Causses du Quercy
- Dominique ROMBAUT, chargée de mission Natura 2000 – Parc naturel régional des Causses du Quercy
- David BARTHES, chargé de mission milieux naturels - DDT du Lot
- Louis COURNAULT, administrateur de la LPO Occitanie – délégation territoriale du Lot
- Maryline BES, Responsable cellule espaces naturels - Département du Lot
- Laurent CLAVEL, technicien ENS – Département du Lot
- Magali CAMUS, inspectrice de l'environnement - Office Français de la Biodiversité
- Claude MILHAS, Comité Départemental de la Spéléologie du Lot
- Isabelle LAPEZE, Chargée d'études agriculture environnement, service Patrimoine Environnement et Aménagements Durables

Excusés :

- Nicolas GOUIX – CEN (Conservatoire d'Espaces Naturels)
- Marine LESTRADE - CRPF Occitanie (Centre régional de la propriété forestière d'Occitanie)
- DREAL Occitanie
- DDETSPP 46 (Direction de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations)
- Région Occitanie
- Patrice JAUBERT – Fédération de pêche
- Marion BOUTIN – Adasea.d'Oc
- Jean-Xavier GALZIN, Vice-président CT46 Fédération Française Montagne et Escalade
- Bernard LOBEL, Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports
- Karine KEREBEL, communauté de communes Quercy Bouriane
- Nathalie MASBOU, Vice-Présidente du Grand-Figeac, en charge du climat, air, énergie et environnement
- François PRUD'HOMME – Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées

Ordre du jour :

- 1. Introduction :**
- 2. Rappels des consignes de la visioconférence**
- 3. Bilan des actions 2021**
- 4. Perspectives 2022**

1. Introduction

Mme Marlas, Présidente du Parc, évoque la chance pour le territoire d'avoir ces sites Natura 2000, qu'il faut préserver et valoriser. Elle mentionne la nécessité de travailler en relation avec tous les acteurs du territoire : partenaires, habitants, élus. Elle excuse M. Grimal, président du comité de pilotage du site, de ne pas pouvoir être présent. M. Barthès indique que les échanges lui seront retransmis pour validation et éventuels compléments.

2. Rappels des consignes de la visioconférence

3. Bilan des actions 2021

Lors de la présentation, les éléments suivants sont évoqués :

- **Contrats agricoles (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques – MAEC) :** Une campagne de reconduction pour un an (2021-2022) a été réalisée cette année en partenariat avec l'Adasea.d'Oc. En 2022, il sera proposé aux agriculteurs de proroger leur contrat d'un an (2022-2023), en attendant l'arrivée de la nouvelle PAC en 2023 où des nouvelles mesures seront proposées.
- **Association des Communaux de Caniac :** M. Barthès rappelle l'historique des Communaux : avant, ces parcelles n'étaient pas au RPG, ce qui explique qu'elles aient initialement bénéficié d'un contrat Natura 2000 non agricole non forestier. Maintenant, elles font l'objet d'une déclaration PAC et bénéficient des aides MAEC. Mme Lapeze précise le contenu des actions pour 2022 : des réunions seront organisées avec les éleveurs pour préciser les objectifs de gestion des parcelles. Dans le cadre de la politique Milieux Ouverts Herbacés (MOH), une formation a lieu mardi 14/12/2021, avec pour thématique la gestion des broussailles, chez un exploitant des Communaux. Il existe une réelle complémentarité entre les actions du Parc naturel régional des Causses du Quercy et du Département sur l'accompagnement de cette association.
- **Contrat non agricole non forestier de restauration de mares et de pose de chiroptères :** Ce contrat Natura 2000 est porté par le Département. Mme Bes précise le calendrier d'action : l'objectif est de commencer la consultation pour le choix des entreprises en janvier 2022 pour effectuer les travaux au printemps 2022.
 - Mme Camus s'interroge sur les critères de sélection des mares. M. Clavel indique que les mares sélectionnées sont abimées (problème d'étanchéité) mais qu'elles ont un bon potentiel de rétention d'eau. M. Barthès précise que le contrat a pour objectif de les rendre favorables à l'accueil d'herbiers d'Intérêt Communautaire à characées ou d'herbiers à Potamot dense et Renoncule à feuilles capillaires. Mme Bes précise que la restauration concerne 3 mares, contre 4 au cahier des charges initial.
 - Les aménagements artificiels en faveur des chauves-souris d'Intérêt Communautaire autour de l'Igue de Planagrèze concernent l'achat de 11 nichoirs à chiroptères. Aujourd'hui, les nichoirs sont achetés, il ne reste plus que la pose à faire.

- **Contrat forestier de Quissac** : un îlot de sénescence de 17 hectares a été mis en place à Quissac. Cela implique une absence d'intervention sur les arbres pendant 30 ans, en échange d'une rémunération de 43 700€ qui vise à compenser le manque à gagner. Elle est versée en une fois.
 - Mme Lapeze s'interroge sur la possibilité de mobiliser une ORE (Obligations Réelles Environnementales) : M. Barthès indique qu'il n'y avait pas concordance avec la durée du contrat.
 - Dans ce cas précis, le maintien d'un pâturage extensif a été intégré au cahier des charges du contrat. Cela implique que pour la 1^{ère} année au moins, aucune parcelle ne soit déclarée au RPG, sinon elles ne sont plus éligibles à ce type de contrat.

- **Suivi des colonies de chiroptères** : M. Milhas présente les résultats des suivis chiroptères pour les grottes du site Zone Centrale du Causse de Gramat. Les suivis d'hibernation ont été réalisés à Monfouilloux (4 espèces en hibernation, avec de bons effectifs → stable), l'igüe de Viazac et la grotte de La Devèze (825 individus cette année, entre 850 et 950 les deux années précédentes). Le site de la Roche Percée est le site habituel de transit pour les Euryales avant le départ pour les Brantites 3. Suite à la fermeture partielle d'un trou d'aération de cette dernière cavité en 2019, les bêtes restent à la Roche Percée pour la reproduction (ce qui avait été constatée déjà par le passé).
 - M. Clavel s'interroge sur les possibilités d'actions de sensibilisation pour éviter que les propriétaires ne bouchent les aérations / interviennent sur les grottes et dérangent les colonies. Il n'y a pas de conventions existantes à ce jour. M. Barthès confirme qu'il est possible de conventionner, mais il faut que la convention réponde également aux objectifs des propriétaires. Mme Girou aborde la possibilité technique de mettre de l'ursus autour des sites à enjeux. Mme Camus indique que le bouchage de trous gêne plus les humains pour réaliser les suivis que les chauves-souris.
 - M. Milhas rappelle qu'il y avait un projet de fermer la dernière salle de la Roche percée, cette dernière étant assez fréquentée (apparaît sur les cartes et les chemins de randonnée). M. Barthès indique que le CEN a un programme pour la fermeture de certaines grottes, dans lequel la Roche Percée doit figurer : le financement se fera via des fonds du Conseil Régional Occitanie et non pas sur le budget Natura 2000, afin d'éviter le cofinancement.
 - Mme Rombaut indique qu'un écomètre va être disposé à la grotte de la Roche Percée afin de mieux suivre la fréquentation humaine. Elle est actuellement en attente de récupérer l'outil.

- **Ancrage territorial de Natura 2000** :
 - M. Clavel souligne l'importance des formations techniques comme l'InterCopil, où sont conviés les élus des sites Natura 2000 et les partenaires du PNR, car elles permettent d'apporter des réponses concrètes aux participants.
 - Pour 2022, un livret élu va être créé, afin de rendre le dispositif plus facile à appréhender pour les élus. Mme Marlas appuie le fait que ce livret doit être co-construit avec les élus en personne et que cela pourrait être le sujet du prochain InterCopil.

- **Sensibilisation :**

- Les membres du COPIL s'entendent sur le fait que la politique Natura 2000 est un bon outil mais qu'il est souvent mal compris ou trop peu connu par les locaux. Il est important de communiquer sur Natura 2000 !

4. Perspectives 2022

Au sujet d'actions à poursuivre ou à mener, les éléments suivants sont abordés :

- M. Barthès rappelle que nous sommes dans une période de transition entre deux programmes financiers, ce qui implique que les contrats montés en 2022 ne pourront bénéficier d'actions rémunérées uniquement sur les deux premières années (les actions devant être soldées en 2024, fin officielle de consommation des crédits).
- Mme Camus s'interroge sur la possibilité de sensibiliser les techniciens de voirie sur l'élagage des arbres, aujourd'hui fait par épareuse. M. Clavel et Mme Bes indiquent que le sujet de la haie est pris en compte au niveau départemental, via un travail de sensibilisation des techniciens qui sera renouvelé en 2022.
M. Barthès indique que ce type d'action n'est pas pris en compte en tant que tel dans le cadre de la politique Natura 2000 : pour être éligible à un contrat, il faut justifier d'une entrée habitats/espèces d'Intérêt Communautaire. Mme Camus s'interroge sur la possibilité de contractualiser via une entrée chiroptères. M. Barthès confirme que cela est possible, mais que cela nécessite un état des lieux pour mettre en avant une espèce de chiroptère ayant justifié le classement du site en Natura 2000.
- Mme Lapeze appuie l'importance d'avoir une action commune sur les contrats agricoles. Il serait intéressant de réfléchir le Projet Agro-Environnemental et Climatique à une échelle plus large que les seuls sites Natura 2000 (ouverture possible des mesures aux éleveurs d'Association Foncière Pastorale, par exemple). Mme Rombaut rappelle le calendrier indicatif de construction des PAEC : l'appel à projet est en mai 2022, la rédaction des PAEC de juin à octobre 2022, la sélection des PAEC en novembre/décembre 2022 et la validation des PAEC début 2023. Les réunions techniques vont donc être mises en place rapidement. M. Barthès spécifie le fait que la méthodologie en place pour la réalisation de plans de gestion écopastoraux sur le territoire du Parc est exigeante mais très qualitative (partenariat fructueux avec le Département). Il fait remonter un besoin d'homogénéisation pour standardiser la méthode et la nécessité d'être présents lors des futurs échanges de construction du projet territorial agricole.

Mme Leverger rappelle que l'ensemble des membres du Comité de pilotage, mais aussi les acteurs locaux et usagers du site, peuvent à tout moment solliciter les services de l'Etat et l'équipe du Parc pour développer de nouveaux projets en lien avec les enjeux des sites Natura 2000.

Mme Marlas remercie tous les acteurs présents pour leur participation.

Sans question complémentaire, la séance est levée à 16h30.

Léonie Leverger,
Chargée de mission Natura 2000 – Parc naturel régional des Causses du Quercy.